

REGIES MUNICIPALES DE CAPVERN

Vente

SENAT Corinne

à Capvern

198 allée des Chênes

CONTRE-VISITE CONTRÔLE
ASSAINISSEMENT

24 Aout 2022

Contre visite du contrôle* d'assainissement

SENAT Corinne à CAPVERN

Contexte et situation

Contre visite du contrôle d'assainissement effectué par la Régie Municipale de Capvern suite à la mise en vente d'un bien immobilier située 1061 Rue de Provence à CAPVERN 65130.

Références cadastrales : Section **AI** Parcelle **347**

Référence de la demande : **VENTE SENAT Corinne**

Description du réseau public

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune de CAPVERN est en mode séparatif.

(Seul le déversement des eaux usées domestiques est autorisé, les eaux de pluie devant aller soit au ruisseau soit au fossé ou bien à même le sol).

Conditions météo

Temps ensoleillé

Description de l'installation privée

Les eaux grises et eaux vannes contrôlées, proviennent d'une maison d'habitation de plein pied comprenant :

Les eaux grises et eaux vannes contrôlées, proviennent :

Salle de bain (lavabo, douche)

Cuisine (évier, lave-vaisselle)

1 wc

Nature du matériau utilisé pour les canalisations de l'installation privée : PVC

Surface toiture estimée : 66 m²

Les tests

Injection de fumée dans le système d'assainissement uniquement !

Résultats du test à la fumée

RAS

Résultats du test avec colorant

Non réalisé

Constatation

La boîte à graisses a été supprimée.

Le tampon de fermeture du regard **RB** a été remplacé par un tampon hydraulique.

Solutions à mettre en œuvre

-Sans objet

Délais

Si installation non conforme, délai de trois mois pour la mise en conformité à compter de la date d'émissions du rapport
Après la mise en conformité une contre visite sera faite.

Coût de la contre visite : 60,00€

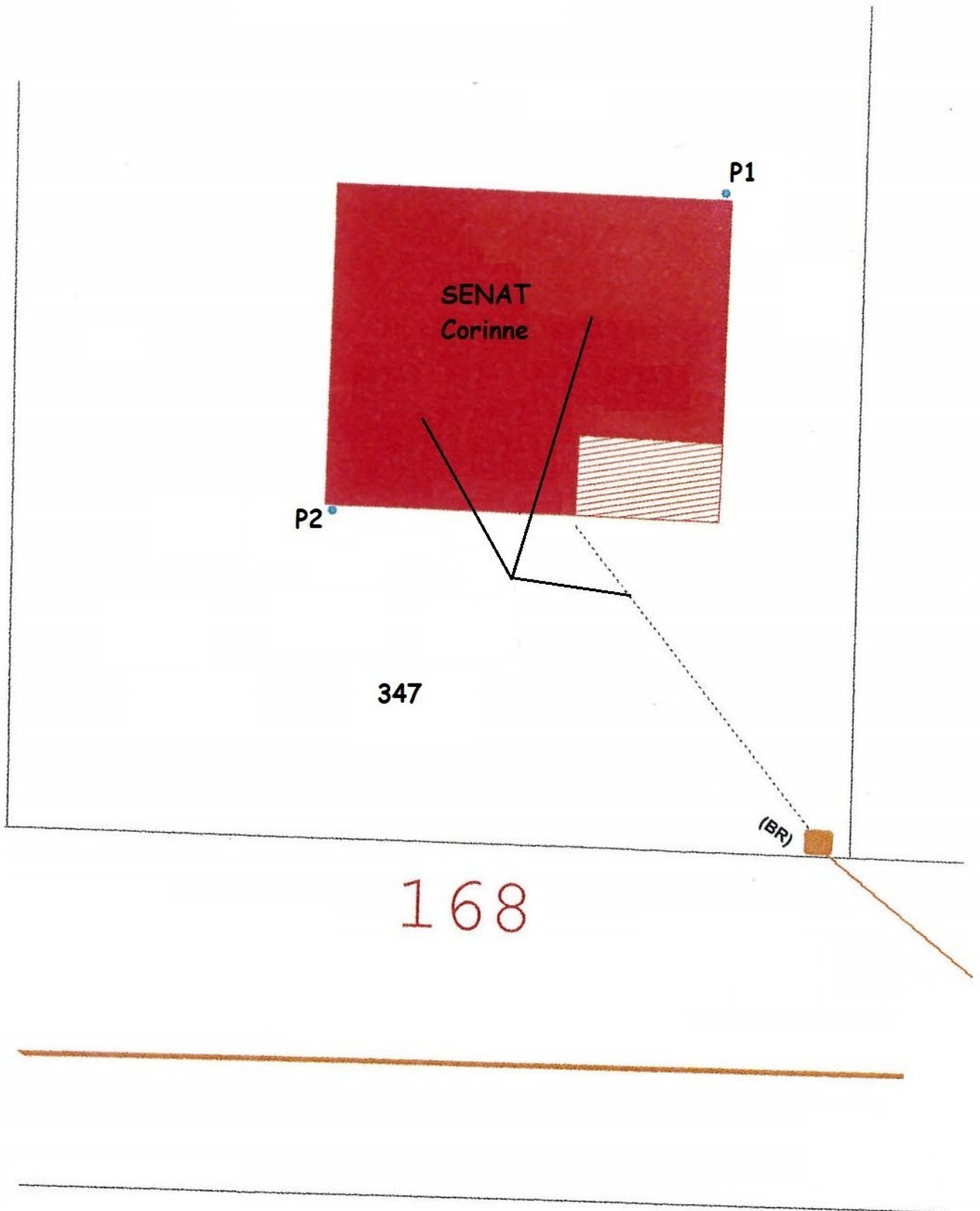
Au terme des trois mois, en l'absence de la levée des anomalies, un doublement de la taxe d'assainissement sera appliqué par le service de distribution d'eau potable sur le point de livraison d'eau du bien immobilier.

Résultat du contrôle*

INSTALLATION CONFORME

*Le contrôle d'assainissement ne garantit en rien l'absence de vices cachés connus ou inconnus du vendeur, telles les canalisations non-étanches, la présence d'une fosse septique encore utilisée qui n'auraient pas été décelé lors du contrôle.
La régie ne pourrait en être tenue responsable.

Plan sommaire



Le tracé des canalisations n'est que supposé

Photos



Regard **RB** avant mise en conformité



Regard **RB** après mise en conformité



Regard boîte à graisses avant



Regard boîte à graisses après suppression